



Appendix 6 - POUVOIRS DE RECRUTEMENT DÉLÉGUÉS

MODÈLE

Ce modèle a pour but d'aider les ministères et les organismes à préparer une soumission à la Commission de la fonction publique (CFP) pour l'approbation de pouvoirs délégués en matière de recrutement, c'est-à-dire embauche de l'extérieur de la fonction publique.

Dans chaque rubrique, vous retrouverez des suggestions et des questions qui guideront l'analyse des besoins et l'élaboration de stratégies qui vous permettront de satisfaire aux objectifs particuliers de votre organisation ainsi qu'à ses besoins opérationnels. En suivant ce modèle, vous aurez un document prêt à faire parvenir à la CFP.

Si vous désirez de plus amples renseignements au sujet du processus de soumission, veuillez communiquer avec votre [conseiller ou conseillère en dotation](#).

OBJECTIF(S)

Ce que votre ministère ou organisme tente d'accomplir en recrutant directement du personnel.

DONNÉES

Groupes et niveaux pour lesquels des pouvoirs délégués sont requis, région ou régions concernée(s), etc.

DESCRIPTION

Fournir une courte description de votre ministère ou organisme.

Fournir une courte description de ce qui a déjà été tenté en matière de recrutement et des résultats obtenus.

RÉSULTATS ATTENDUS

Estimation des résultats annuels que votre ministère ou organisme devrait fournir. Estimation de l'utilisation annuelle envisagée des pouvoirs (nombre de fois où l'on s'en servira).

JUSTIFICATION

Comment les pouvoirs de recrutement demandés permettront-ils à votre ministère ou à votre organisme de mieux atteindre ses objectifs au chapitre du recrutement?

CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME

Comment se dérouleront les campagnes de recrutement, y compris les approches ou différences régionales, le cas échéant?

Ces pouvoirs serviront-ils à doter des postes pour une durée déterminée, indéterminée, avec ou sans concours?

Votre ministère ou organisme planifie-t-il établir des répertoires? Comment les maintiendra-t-il?

Votre ministère ou organisme possède-t-il un programme approuvé d'équité en matière d'emploi (ÉE)? Si oui, quelle sera l'incidence des pouvoirs délégués de recrutement sur ce programme?

Est-ce que ces pouvoirs serviront lors de nominations initiales à des programmes d'apprentissage ou de formation professionnelle?

CONSULTATION

En vertu de l'Entente concernant la délégation des pouvoirs et la responsabilisation en dotation, la CFP s'attend à ce que le ministère ou l'organisme consulte les représentants et représentantes du personnel avant de soumettre sa demande.

VALEURS

Quelles valeurs et quels principes seront invoqués et comment seront-ils respectés?

RESPONSABILISATION

Comment votre organisation rendra-t-elle des comptes?

Votre ministère ou organisme devra présenter les résultats de ses campagnes de recrutement. Ceux-ci feront l'objet d'une partie de son rapport annuel à la CFP.

NOMINATIONS SANS CONCOURS

Si on demande le pouvoir de nommer sans concours des personnes de l'extérieur de la fonction publique, il faudra ajouter les renseignements suivants dans la présentation :

- proportion de nominations avec concours par rapport à la proportion de nominations sans concours;
- façon dont les gestionnaires rendront des comptes;
- brève description de la façon de subdéléguer les pouvoirs de recrutement ou du processus d'approbation permettant aux gestionnaires de se servir de ces pouvoirs subdélégués; et
- description des moyens d'assurer le respect de l'équité et de l'impartialité.

Mise à jour: 2002 04 11